



## Contribution d'*Emmanuel Maury*, correspondant de l’Institut, Membre libre – ASOM

### « De Villers-Cotterêts à Siem Reap, le projet francophone : quelques repères »

Séance de l’ASOM du 4 juillet 2025

*Les enjeux linguistiques et culturels – la dimension sociétale*

La langue est au cœur et à l’origine du projet francophone. « Dans les décombres de la colonisation, nous avons trouvé un outil merveilleux, la langue française », se plaisait à rappeler Senghor, le principal père fondateur de cette construction politique qu’est la Francophonie.

La dimension sociétale est double : internationale et nationale.

#### 1) L’enjeu international :

Alors que la langue française a des atouts considérables (330 millions de locuteurs aujourd’hui et environ 500 millions prévus en 2050 ; l’une des cinq principales du monde ; la seule parlée sur les 5 continents avec l’anglais ; 2<sup>e</sup> langue mondiale de l’information et 2<sup>e</sup> langue étrangère la plus apprise, parlée dans quelque 90 États ou régions ; langue officielle de 32 États...) et qu’elle s’enrichit en permanence (600 000 vocables enregistrés aujourd’hui sur la planète contre 250 000 pour l’anglais dans *l’Oxford English Dictionary*...), elle est paradoxalement délaissée dans les organisations internationales, où elle est pourtant quasiment partout langue officielle. C’est vrai à l’ONU, comme dans ses différentes institutions, où le français continue à être effacé au profit de l’anglais, en réalité le « globish » – langue appauvrie de quelques centaines de mots –, qui poursuit son hégémonie. À l’Unesco même, on trouve des documents exclusivement en anglais et des processus de sélection de personnels dominés par cette langue. Le déclin est encore plus frappant dans les institutions européennes, alors même qu’après le Brexit, les francophones de naissance représentent 15 % des habitants de l’Union européenne, contre 1 % pour les anglophones. Pourtant, alors que les « documents source » de la Commission européenne en français représentaient plus de 30 % de l’ensemble en 2000, ils ne sont plus aujourd’hui qu’à peine 3 %, le reste étant quasiment exclusivement rédigé en anglais.

Cela pose une question de principe au regard du plurilinguisme inscrit dans les traités, mais aussi un problème juridique, économique et politique. Cela dénote également un manque de volonté politique des autorités des pays francophones à défendre pleinement la place de leur langue au sein de ces instances.

L’ASOM avait rappelé l’an dernier, dans ses recommandations en vue du Sommet de Villers-Cotterêts, la nécessité de faire de cette question de la place de la langue dans les institutions européennes et internationales une priorité, avec l’exigence d’une version écrite de

tous les documents, ainsi que de toutes les interventions, en français. D'autant que le coût de la traduction aujourd'hui, avec les processus d'intelligence artificielle, est devenu marginal.

**Recommandations :** 1) Garantir dans toutes les organisations internationales, européennes notamment, où le français est langue officielle, que tous les documents et interventions publiques soient disponibles en français ; 2) Assurer que tous les représentants des pays francophones, et au premier chef ceux de France, s'expriment systématiquement en français dans leurs interventions officielles au sein des instances internationales – avec, au besoin, toutes les traductions nécessaires.

## 2) L'enjeu national

Selon une étude du CREDOC<sup>1</sup> sur la langue française de novembre dernier, les trois quarts des Français se déclarent attachés à leur langue. Pourtant, 89 % constatent une prolifération des anglicismes, et une proportion comparable estime que celle-ci s'accroît. Parallèlement, 89 % des Français jugent indispensable que les acteurs publics s'adressent aux usagers en français, tandis que 68 % sont agacés par l'utilisation d'anglicismes dans les messages et slogans publicitaires.

Cette recrudescence des anglicismes se heurte à l'article 2 de la Constitution, qui dispose que « La langue de la République est le français », et à la loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon », qui met en œuvre ce principe. Les violations de cette loi, nombreuses et croissantes, se traduisent par une triple rupture : juridique, bien sûr ; mais aussi intellectuelle et culturelle (avec l'appauvrissement de la pensée, surtout parmi les jeunes générations, qu'entraîne l'hégémonie de ce langage réduit qu'est le « globish » – surtout dans les universités ou écoles où la grande majorité, voire tous les enseignements, sont dans cette langue, avant même que le français soit bien maîtrisé) ; sociale, enfin, car notre langue commune est à la fois un élément de notre identité et un facteur de cohésion sociale, tant entre les diverses catégories de population qu'entre les générations.

Par ailleurs, la loi Toubon, qui a été très utile, comporte aujourd'hui des lacunes, notamment en matière numérique, de marques ou de publicité, et doit donc être rapidement revue et renforcée. 63 % des Français le souhaitent.

L'ASOM avait également alerté le Sommet sur ces points, sans qu'aucune disposition forte n'ait été prise depuis.

**Recommandations :** 1) Mieux appliquer la loi Toubon sur l'emploi de la langue française dans les services et l'espace publics, en confortant substantiellement les moyens, humains et financiers, des associations agréées chargées d'y veiller – l'AFAL au premier chef en tant que fédération –, afin de leur permettre de diligenter les recours gracieux et contentieux nécessaires ; 2) Réviser et renforcer rapidement la loi (réaffirmation des grands principes, en

---

<sup>1</sup> Voir document joint.

renvoyant les détails aux textes d'application ; extension du dispositif à tous les moyens de communication numériques ; fixation des règles plus claires s'agissant des marques, de la publicité, de l'espace public et de l'enseignement).

Comme le soulignait récemment notre confrère Boualem Sansal, à qui nous pensons, « un peuple qui abandonne sa langue perd son identité et une partie de son âme ».

\*\*\*

## **Enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) sur la langue française (novembre 2024)**

*(Enquête réalisée à l'occasion du trentième anniversaire de la loi « Toubon » du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française).*

Quelques éléments clés :

### **1) Attachement à la langue française**

**- Les trois quarts des Français sont attachés à la langue française** et 54 % se sentent appartenir à la communauté francophone.

### **2) Prolifération des anglicismes**

**- 89 % des Français constatent cette prolifération des anglicismes** et 83 % d'entre eux considèrent qu'elle s'accroît.

### **3) Utilisation du français par les services publics et dans l'espace public**

**- 89 % des Français estiment indispensable que les acteurs publics s'adressent aux usagers en français ;**

**- 68 % sont agacés par l'utilisation d'anglicismes dans les messages et slogans publicitaires** et 67 % considèrent que cela gêne la compréhension des messages qui leur sont adressés.

### **Révision de la loi « Toubon »**

**- 63 % des Français souhaitent un renforcement de la loi « Toubon »** pour mieux faire respecter l'emploi du français - dans les services et l'espace publics, et au-delà.

\*\*\*